



Rattachement possible ou pas du BIC au BA

Par **VIVI72**, le **25/01/2013** à **13:14**

Bonjour,

je m'installe en mai 2013 avec 3 chambres d'hotels, élevage d'anes, production de lait d'anesse afin de faire transformer le lait d'anesse en produits cosmétiques.

J'ai demandé les aides à l'installation car si je peux m'installer c'est que j'ai obtenu une parcelle sous conditions de m'installer avec les aides JA. Donc, je ne peux pas passer au travers. Seulement mon cabinet de gestion et la chambre d'agriculture ne sont pas d'accord sur un point:

une partie me dit que la vente des produits cosmétiques relève du BIC vu que les cosmétiques sont composés seulement de 5 à 10% de lait par produit. Mais la deuxième partie me dit qu'il est possible de rattacher la vente des cosmétiques au BA car doit pas dépasser 50000 euros de chiffre d'affaire et représenter moins de 30% du chiffre d'affaire de la totalité. Pouvez-vous m'aider?? et me donner une réponse afin que je puisse leur en faire partager.

Merci par avance!